

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

*Pour construire une politique
territoriale ambitieuse et solidaire*



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

100% TERRITOIRES
À ÉNERGIE POSITIVE

📄. 2 • PRÉAMBULE

📄. 3 • DÉCRYPTAGE

Transition énergétique, solidarité, coopération : les trois piliers d'un projet de territoire à bâtir

📄. 7 • LE CLER & VOUS !

📄. 8 • NOS PROPOSITIONS

Pour une transition énergétique territoriale juste, solidaire et créatrice de richesses

Objectif 1 • 📄. 10
Animer la stratégie énergétique du territoire

Objectif 2 • 📄. 12
Accompagner les modes de vie vers plus de sobriété

Objectif 3 • 📄. 14
Accélérer la rénovation performante des bâtiments

Objectif 4 • 📄. 16
Lutter contre la précarité énergétique

Objectif 5 • 📄. 17
Faciliter l'intégration territoriale des énergies renouvelables

Objectif 6 • 📄. 20
Favoriser une mobilité durable

Objectif 7 • 📄. 22
Accompagner une économie coopérative et territorialisée

La crise sanitaire est une opportunité sans précédent pour tous les acteurs de la transition énergétique d'accélérer le mouvement des transitions territoriales.

En 2020, malgré les obstacles du confinement, les collectivités ont montré leur capacité de passage à l'action, au plus près des besoins et des réalités du terrain. Avec l'appui des communes et des intercommunalités, des solidarités se sont créées en s'appuyant sur les savoir-faire et les complémentarités des acteurs locaux. Les initiatives pour organiser les circuits courts alimentaires se sont multipliées. L'urbanisme tactique est apparu comme une solution évidente pour préparer les déplacements des salariés en respectant les gestes barrières. Des kilomètres de pistes cyclables ont été peintes en quelques jours. Ces initiatives peuvent constituer les bases de solutions durables et généralisées. Il serait déraisonnable de ne pas les consolider, dans ce nouveau mandat municipal.

Les collectivités ont un rôle à jouer !

En toile de fond, l'écologie apparaît désormais comme une des préoccupations majeures des Français.e.s. Les programmes des listes candidates aux élections municipales de 2020 ont vu fleurir des mesures en faveur d'une écologie populaire et accessible. Ces élections ont aussi été marquées par l'émergence partout en France de collectifs interpellant les candidat.e.s en faveur d'engagements concrets pour la transition écologique et démocratique. L'expérience inédite de démocratie que représente la Convention Citoyenne pour le Climat montre qu'une fois informé.e.s, les citoyen.ne.s plébiscitent des actions ambitieuses et des mesures fortes dépassant l'opposition simpliste entre justice climatique et justice sociale. Cette sensibilisation de l'ensemble de la société civile pour l'écologie est un terreau fertile, donnant les conditions réelles d'un changement de trajectoire dans les territoires. ●

En toile de fond, l'écologie apparaît désormais comme une des préoccupations majeures des Français.e.s. Les

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE • SOLIDARITÉ • COOPÉRATION

Les trois piliers d'un projet de territoire à bâtir

Depuis plusieurs décennies, les territoires ruraux sont passés de simples consommateurs à producteurs d'énergie, voire pour quelques-uns exportateurs à destination de territoires voisins. Cette transformation en cours est l'un des principaux leviers de nouvelle création de valeur dans les territoires, d'attractivité et de dynamisme des ruralités et de recomposition du rôle des collectivités et de leurs interactions. C'est une chance pour l'avenir des territoires ruraux !

A l'inverse, tant qu'elle n'est pas prise en main, l'énergie représente une forte menace tant pour les métropoles qui concentrent les consommations d'énergie, que pour les espaces ruraux déjà vulnérables. Chaque année, la facture énergétique s'alourdit et c'est entre 2 000 et 3 000 euros

par foyer qui partent hors du territoire en achat d'énergie pour le logement et les déplacements. En l'absence de politique locale de production d'énergies renouvelables, chaque euro dépensé dans l'énergie quitte le territoire, appauvrissant non seulement les ménages, mais privant aussi tout le tissu économique local de cette manne financière. La transition énergétique offre l'opportunité de tisser des liens de coopération entre espaces urbains, structurellement déficitaires en énergie, et espaces ruraux qui ont la capacité de les alimenter à partir de leurs gisements d'énergie renouvelable.

Coopérer pour innover

La coopération et l'innovation territoriales sont également des moteurs de développement. Des formes originales d'hybridation entre secteur public et secteur privé ouvrent de

nouvelles perspectives pour le développement territorial : il est possible d'articuler le modèle économique des entreprises et le modèle de développement territorial durable par la coopération, au travers d'écosystèmes coopératifs territorialisés. La transition énergétique invite à recomposer les offres de biens et services, en dépassant les organisations par filières, pour mieux prendre en charge des enjeux collectifs : bien vivre chez soi, bien manger, être en bonne santé, avoir un emploi de qualité, accéder à une mobilité durable... L'ensemble des acteurs, issus de secteurs

d'activités différents, sont alors amenés à s'engager collectivement et à coopérer autour des enjeux qui les concernent, pour trouver des solutions intégrées, efficaces et pertinentes, adaptées aux enjeux du territoire et des habitant.e.s.

Concilier économie et solidarité

Au-delà du bilan économique local, la réduction de la facture énergétique territoriale s'inscrit dans des enjeux de développement de nouveaux secteurs économiques et de résilience face aux hausses continues des prix des énergies. En effet, le



LE POINT DE VUE DU CLER

Pour un exercice collectif des responsabilités

Tous les acteurs des transitions ont le pouvoir et la responsabilité d'agir. Pourtant, la responsabilité limitée des entreprises ou les compétences juridiques circonscrites des collectivités produisent une irresponsabilité généralisée. Seule l'action conjointe et coordonnée des territoires, des entreprises et des institutions peut offrir les conditions d'exercice d'une responsabilité partagée. Ensemble, ils doivent transformer leurs ressources en commun et créer les conditions d'une synergie indispensable au plan local comme national.

Avec les dernières lois sur l'énergie et la décentralisation, l'heure n'est plus à l'action nationale territorialisée, mais bien au soutien à l'action territoriale. L'État doit maintenant leur accorder sa confiance. Il est de sa responsabilité, avec les Régions, d'accompagner les dynamiques de transition partout en France par une intervention coordonnée et efficace de ses services, la mise en place de dispositifs simplifiés et cohérents, et un accompagnement financier.



Allez + loin :

Les propositions du CLER pour sortir de la crise du Covid-19 sur : www.cler.org





Yannick Régnier,
responsable de projets
territoires au CLER

« **L**a transition est créatrice de valeur et moteur de développement. Accompagner le développement de la capacité des territoires à se porter acteur de la production d'énergies, relève d'une politique de développement rural et de cohésion territoriale, plus que d'une politique environnementale. »

maintien et le renforcement de la compétitivité des entreprises industrielles, tertiaires et agricoles sont conditionnés par leur prise en compte des enjeux de transition. Plusieurs objectifs permettent d'y concourir : la diminution de la vulnérabilité économique liée à l'énergie (y compris indirectement via les filières d'approvisionnement en matières et produits), la réorientation stratégique de leurs activités, l'innovation et la différenciation avec la transition écologique et la transformation de leurs modèles économiques. Les actions d'efficacité énergétique participent également à réduire la précarité et la vulnérabilité énergétique des habitant.e.s et améliorent la cohésion sociale. Aborder l'énergie comme une politique locale structurante, au même titre que l'économie ou l'aménagement permet d'activer de multiples moteurs de l'action politique en parallèle : développement économique, emploi local, valorisation des

ressources locales, attractivité pour de nouveaux habitant.e.s, et d'en tirer tous les bénéfices.

Créer une dynamique territoriale

Une dynamique pilotée par une gouvernance territoriale partagée associant les acteurs publics et les acteurs économiques du territoire scelle et fait vivre la coopération. La participation de la population et des acteurs locaux à la prise de décision publique et la réalisation des actions, chacun à son niveau, crée une véritable dynamique territoriale. Les valeurs, l'imaginaire collectif et les expériences d'un territoire sont autant de points d'appui - ou de freins -, à une évolution des modes de vie, et donc des modes et des formes de production et de consommation. Les collectivités territoriales ont pour rôle d'animer la construction d'une identité territoriale et d'un projet commun recueillant l'adhésion et dessinant une trajectoire de développement. La capacité à se projeter sur

une vision d'avenir partagée est déterminante. L'ambition Territoire à énergie positive (TEPOS) et 100% renouvelable fait partie des objectifs et des moteurs pour l'action qui peuvent être largement partagés par l'ensemble des territoires.

La réappropriation par l'ensemble des citoyen.ne.s élu.e.s, acteurs socio-économiques des questions d'énergie sur un territoire participe ainsi à un renouveau démocratique et une reprise de confiance en l'avenir. ●

LE POINT SUR

Les enjeux économiques de la démarche Territoire à énergie positive (TEPOS)

L'engagement dans une démarche TEPOS correspond à une stratégie économique à plusieurs entrées :

- **La production locale d'énergies renouvelables et les dépenses énergétiques reterritorialisées sont créatrices d'activités, d'emplois et de ressources financières : ce sont des investissements productifs.** Le fort ancrage de la valeur créée par les projets d'énergie renouvelable conforte l'acceptation des projets : les commerçants locaux bénéficient d'une augmentation du pouvoir d'achat disponible, les communes de l'amélioration de leur situation financière, les habitants de la création de nouveaux services...
- Au-delà de la satisfaction de leurs propres besoins, **les territoires ruraux ont intérêt à exporter leur production d'énergies renouvelables excédentaire pour bénéficier de nouveaux débouchés et augmenter la création de valeur locale.** Ils en ont aussi la responsabilité pour assurer l'approvisionnement des zones urbaines dans une logique de solidarité territoriale.
- **Les politiques énergétiques et écologiques concourent au dynamisme de l'économie d'un territoire,** en améliorant la qualité de l'air et le confort des bâtiments, tout en diminuant leurs consommations, en offrant une alimentation d'origine biologique et locale de qualité, etc.
- De nombreux emplois seront amenés à muter et des transferts entre secteurs d'activités sont attendus. **L'accompagnement de l'évolution des compétences des actifs vers les métiers en développement, la mise en place de nouvelles organisations du travail** sont des conditions nécessaires de réussite de la transition.



Allez + loin :

[Rapport « La transition énergétique territoriale, créatrice de valeur\(s\) et moteur de développement »](#)



Le CLER - Réseau pour la transition énergétique est une association française, agréée pour la protection de l'environnement, créée en 1984. Elle a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et plus largement, la transition énergétique.

Elle fédère un réseau de plus de 300 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire français qui mettent en oeuvre des solutions opérationnelles innovantes et déploient des actions pour une transition énergétique ambitieuse. Le Réseau, lui, accompagne les collectivités et acteurs des territoires à travers la diffusion de bonnes pratiques, la capitalisation et la mise à disposition de ressources, et enfin la défense de mesures pour faciliter l'action territoriale. Objectif : développer les compétences et les capacités d'agir des acteurs territoriaux.

Le CLER - Réseau de la transition énergétique porte également des propositions auprès des parlementaires, du gouvernement et de l'État, mais également auprès des Régions dans leur rôle de chef de file de la transition énergétique. Ces propositions sont relatives à la définition d'objectifs ambitieux et partagés, d'un cadre stable pour les territoires, ainsi qu'à l'allocation des moyens pérennes et suffisants pour soutenir l'action territoriale.

Allez + loin : www.cler.org



Michel Maya,
maire de Tramayes,
administrateur du CLER

« **L**a notion de réseau est fondamentale, car on apprend des réussites et des échecs des autres. Pour un élu qui découvre son nouveau rôle, les échanges avec des experts permettent de monter en compétences. »



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

NOS PROPOSITIONS

Pour une transition
énergétique territoriale
juste, solidaire et
créatrice de richesses



ANIMER LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

L intelligence territoriale, au sens des moyens humains et opérationnels dans les territoires, est essentielle pour construire les coopérations territoriales, mobiliser les acteurs locaux, assurer le pilotage stratégique et la cohérence des actions mises en œuvre. Financer l'intelligence territoriale n'est pas une dépense à perte mais bien un « investissement productif » qui concourt par ailleurs à de multiples objectifs de politique publique.

» 1/ Renforcer l'ingénierie de projet et d'animation

Chaque territoire doit se doter d'un "trio gagnant" : chargé.e de mission énergie-climat, conseiller.ère en énergie partagée ou économe de flux, et conseiller.ère info énergie, ainsi que de compétences humaines sur des enjeux plus sectoriels (rénovation de l'habitat, aménagement et urbanisme durables, éco mobilité, etc.).

À chaque étape de sa démarche de transition énergétique, un territoire a des besoins spécifiques en ingénierie d'animation :

- Au démarrage : des moyens d'animation pour mobiliser, sensibiliser, faire émerger les actions pour construire un projet de territoire et le traduire dans les documents de planification (SCOT, PLU(i), PCAET, etc.)
- En phase opérationnelle : de l'ingénierie et des fonds pour mettre

en œuvre des actions en interne et accompagner les acteurs du territoire.

- À long terme : des moyens pour généraliser et déployer la transition énergétique sur tout le territoire et évaluer les retombées.

» 2/ Mutualiser l'ingénierie technique, juridique et financière

- pour l'accompagnement technique et méthodologique, les collectivités peuvent s'appuyer sur des structures tierces (agences locales de l'énergie, associations spécialisées, syndicats d'énergie, parcs naturels régionaux...)
- pour l'accompagnement plus spécialisé (financiers, réglementaires, administratifs, etc.), l'appui d'une ingénierie portée par les services de l'État ou de la Région est utile en complément.



85
collectivités
sont membres
du réseau TEPOS

Une (petite) équipe en interne à la collectivité est indispensable pour mobiliser ces compétences et coordonner leur intervention.

ces dynamiques, les animer, l'appui d'hommes et de femmes au sein des collectivités et du tissu associatif local est incontournable. ●

» 3/ Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire

La capacité de mobilisation et d'implication de l'ensemble des ressources et des acteurs du territoire est un facteur clé pour réussir la transition énergétique : entreprises, citoyens et associations, agriculteurs, chambres consulaires, etc. Premier niveau de la puissance publique, les collectivités locales sont en bonne place pour enclencher des dynamiques concertées, suivre et valoriser les efforts de chacun.

L'exercice sans précédent de la Convention Citoyenne pour le Climat montre que les Français.e.s sont collectivement prêts.e.s à relever les défis de la transition écologique. Pour faire émerger

AGIR AVEC LE CLER

Développée par Solagro et l'Institut négaWatt, [Destination TEPOS](#) est une méthode de sensibilisation et d'appropriation des enjeux de la transition énergétique par les collectivités locales et acteurs locaux, en vue de la construction d'une stratégie énergétique partagée. Le CLER propose deux sessions de formation par an et anime la communauté des utilisateurs.

Objectif 2

ACCOMPAGNER LES MODES DE VIE VERS PLUS DE SOBRIÉTÉ



- 28 %
de consommation
d'énergie finale,
c'est le gain réalisable grâce
à des pratiques plus sobres
en 2050 par rapport à 2015
(Source : négaWatt)

Premier levier de réduction de la consommation énergétique, la sobriété doit devenir une priorité pour les territoires. Consommer moins et mieux est à la fois un impératif pour le climat et pour la justice sociale. La volonté de la population de s'engager sur les voies de la transition n'est plus à démontrer, il reste aux institutions à lui en donner les moyens. Les citoyen.ne.s engagé.e.s dans les travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat ont plaidé unanimement en juin 2020 en ce sens.

» 1/ Sensibiliser les habitant.e.s

Pour inciter les individus à adopter de façon consentie des modes de vie plus sobres, les territoires peuvent déployer un ensemble d'actions et de dispositifs d'information et de sensibilisation sur des thèmes variés : alimentation, mobilité, logement, ou encore réduction des déchets et du gaspillage alimentaire. La mobilisation de compétences techniques et sociales, ainsi que de moyens humains, sont nécessaires pour mobiliser les acteurs locaux, ou encore identifier des alliés territoriaux avec lesquels coopérer. Objectif : créer des boucles d'engagement vertueuses.

» 2/ Intégrer la sobriété au cœur des politiques publiques locales

Tendre vers plus de sobriété suppose de réduire ou d'éviter les consommations d'énergie induites par l'ensemble des choix de développement et d'aménagement : dimensionnement, modalités d'usage et taux de mutualisation des équipements et des infrastructures, potentiels de coopération sociale, ou encore organisation de l'espace. Le développement de filières de recyclage ou de réparation, la relocalisation de certaines productions, l'utilisation de produits de l'agriculture biologique dans la restauration collective, ou encore la limitation de la publicité dans l'espace public peuvent aussi amener à des évolutions de comportements individuels et collectifs, plus sobres en énergie. Autant de mesures plébiscitées par les citoyen.ne.s réuni.e.s au sein de la Convention Citoyenne pour le Climat et qui peuvent prendre vie à l'initiative des collectivités locales. L'accompagnement de ces actions est possible à toutes les phases du dévelop-

pement territorial : en amont des prises de décision, au cours de l'élaboration des actions ou des schémas d'aménagement, et jusqu'à leur déploiement ou leur mise en œuvre.

» 3/ Se former aux démarches territoriales de sobriété

La prise en compte des mécanismes de sobriété ne peut s'opérer sans une montée en compétence générale. Pour y parvenir, deux pistes d'actions :

- favoriser la formation continue des élu.e.s et des agent.e.s sur le sujet, ainsi que l'émergence de fonctions dédiées dans les organisations territoriales.
- s'appuyer sur les partenaires locaux : agences de l'énergie, associations environnementales, ou structures de conseil... ●

AGIR AVEC LE CLER

Le **programme Déclics** (Défis citoyens locaux d'implication pour le climat et la sobriété), porté par le CLER depuis 2017, propose une plateforme de solutions méthodologiques et techniques à disposition des collectivités qui souhaitent être guidées dans l'élaboration d'actions d'accompagnement au changement de comportement, en partenariat avec les acteurs locaux.

📖 **Allez + loin :** www.defis-declics.org

Objectif 3

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION PERFORMANTE DES BÂTIMENTS

Le manque d'ambition politique en matière de rénovation énergétique a assez duré ! Il est dans l'intérêt général, et en particulier des plus précaires, de vivre dans des logements mieux isolés et moins polluants. Les mesures proposées doivent s'appliquer à toutes et tous, et être assorties d'un ensemble de solutions financières et d'un accompagnement de qualité en fonction du revenu des ménages.

» 1/Déployer le service public de la performance énergétique de l'habitat

- Répondre aux besoins de tous les ménages

Les ménages ont besoin d'une information claire sur les aides disponibles et d'un accompagnement humain de qualité. Ce service public de proximité doit pouvoir bénéficier à tous les citoyen.ne.s, et particulièrement les plus précaires. L'information et le conseil délivrés doivent être gratuits et indépendants et l'accompagnement des ménages personnalisé.

- Apporter un accompagnement de qualité

Avec l'appui des structures locales du réseau FAIRE, les collectivités ont un rôle clé à jouer en déployant une plateforme territoriale de la rénovation (PTRE). Les PTRE assurent un service public de proximité pour accompagner les ménages et entreprises du petit tertiaire privé dans les travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments. Pour les collectivités avec peu de moyens, ce déploiement doit se faire à l'échelle de territoire la plus pertinente et s'appuyer sur des

ressources et une ingénierie mutualisées. Le programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique), financé par le mécanisme des Certificats d'Économies d'Énergie, apporte un cofinancement pour déployer une PTRE. Mais pour disposer d'un service public de qualité, les collectivités doivent faire preuve de plus d'ambition en allant au-delà des objectifs et des financements de ce programme.

» 2/Mobiliser les acteurs de l'immobilier

Cesontdesacteursclésd'unedynamique territoriale. La mutation d'un bien est un moment propice pour la réalisation d'une rénovation énergétique performante tant sur le plan technique que financier. Les mesures d'obligation de rénovation énergétique des logements sont une opportunité pour les acteurs de la transaction immobilière de se saisir du sujet et de s'appuyer sur l'expertise de terrain proposée par les plateformes de la rénovation énergétique dans le cadre du réseau FAIRE.

» 3/Élaborer une stratégie pour la rénovation à long terme des bâtiments publics

L'objectif : planifier toutes les actions d'économies d'énergie dans une stratégie globale immobilière et patrimoniale visant à disposer d'un parc bâti à basse consommation d'énergie en 2050.

Comment ?

- en mobilisant tous les leviers (sobriété d'usage, mutualisation des espaces, évolution des comportements, réglage des installations et rénovation lourde).
- en s'appuyant sur les conseils et services d'un économe de flux, éventuellement mutualisé pour les collectivités de moins de 10 000 habitant.e.s (le dispositif de Conseil en Énergie Partagé).
- en sollicitant des aides ou des dispositifs financiers pour réaliser les travaux de rénovation énergétique auprès des Régions, des Départements et de la Banque des territoires ou à travers les programmes CEE. ●



60 %

d'économies d'énergie d'ici à 2050 (par rapport à 2010),

c'est l'objectif fixé par la Loi de transition énergétique pour les bâtiments tertiaires

AGIR AVEC LE CLER

Le CLER en partenariat avec Hespul porte **Actimmo**, un programme financé par les Certificats d'Économie d'Énergie, qui permet à 28 structures locales du réseau FAIRE de sensibiliser les acteurs de la transaction immobilière à la rénovation performante et de mettre en place avec eux des partenariats. Elles bénéficient de moyens financiers pour déployer une méthodologie consolidée, basée sur un retour d'expérience, ainsi que des outils de suivi de contacts.

 **Allez + loin :**
www.programme-actimmo.com

Objectif 4

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La lutte contre la précarité énergétique est essentielle pour réduire les inégalités, mais aussi pour limiter le réchauffement climatique. La crise sanitaire du Covid-19 a accentué les inégalités en fragilisant, notamment sur le plan de la santé, les ménages vivant dans un logement humide et non chauffé. Améliorer la performance énergétique des bâtiments, c'est agir pour la transition écologique et pour la justice sociale, lutter contre la fin du monde et les fins de mois difficiles.



12

millions de personnes en France touchées par la **précarité énergétique**

» Constituer et former un réseau local de "donneurs d'alerte"

Les intercommunalités peuvent créer des réseaux locaux de "donneurs d'alerte" capables de réaliser un premier repérage des ménages concernés. Un ensemble d'acteurs de proximité pourraient ainsi être sensibilisés (facteurs, intervenant.e.s sociaux, aides à domicile, gardien.ne.s, bénévoles d'associations caritatives, etc.). Objectif : délivrer un discours cohérent et rassurant, notamment sur les niveaux de performance et types de travaux à réaliser, les acteurs susceptibles d'assurer un accompagnement technique ou social des ménages... ●



AGIR AVEC LE CLER

Le **Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME)** est un dispositif permettant d'organiser les actions de lutte contre la précarité énergétique pour accélérer le repérage des ménages et faciliter leur orientation. Depuis 2013, le CLER organise des appels à candidatures réguliers auprès des collectivités pour bénéficier de la méthodologie et d'un cofinancement pour son déploiement. Le SLIME repose sur une méthodologie en trois étapes : organiser le repérage des ménages, notamment à

Objectif 5

FACILITER L'INTÉGRATION TERRITORIALE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Réseau de chaleur alimenté par des plaquettes forestières issues d'une filière locale, méthanisation territoriale, grappes photovoltaïques, toitures solaires sur les bâtiments publics, parcs éoliens... Les citoyen.ne.s, les agriculteur.rice.s ou les entreprises souhaitent participer à la transition énergétique et accéder aux solutions pour améliorer leur cadre de vie, leurs revenus ou faire évoluer leur outil de production. Les énergies renouvelables sont une chance pour les territoires ruraux et leur développement.

» 1/ Accompagner les projets d'énergie renouvelable de territoire

L'appropriation des grands projets d'énergie renouvelable (éolien et méthanisation notamment) est plus forte quand ils sont souhaités, définis, accompagnés et éventuellement portés par les acteurs des territoires. ▬

travers la constitution d'un réseau de donneurs d'alerte ; établir un diagnostic socio-technique lors d'une visite à domicile ; et orienter les ménages vers les solutions les plus adaptées à leur situation et les bons interlocuteur.rice.s.

» **Allez + loin :**
www.lesslime.fr

Les phases d'amorçage et de développement de ces projets sont déterminantes pour créer les conditions d'un consentement et d'une appropriation collective. Pour maximiser les retombées économiques, les acteurs locaux doivent intervenir en amont et en partenariat avec des acteurs extérieurs.

Les actions en soutien à ces projets d'énergies renouvelables (EnR) sont multiples : d'un appui à la communication jusqu'à la prise de parts au capital d'une société de projet, en passant par la planification concertée du développement des EnR à travers les documents d'urbanisme ou la constitution d'un opérateur énergétique territorial.

» 2/ Mettre en place des opérateurs énergétiques territoriaux

Valoriser les ressources locales d'énergies renouvelables représente une opportunité de développement économique territorial, créatrice d'emplois non délocalisables. Les opérateurs énergétiques territoriaux, entreprises ancrées localement et porteuses de projets EnR et d'efficacité énergétique (SEM, coopératives), sont les principaux alliés de cette dynamique.

Avec un opérateur énergétique territorial, les bénéfices réalisés sur de premiers projets peuvent être réinvestis dans des fonctions mutualisées ou ac-

croître le capital. Une boucle vertueuse de développement s'enclenche, qui permet progressivement un changement d'échelle du projet de transition territorial.

» 3/ Impliquer et mobiliser les citoyen.ne.s et les acteurs locaux

Le financement participatif ou l'investissement avec participation à la gouvernance dans les projets EnR, qu'ils relèvent des citoyen.ne.s, des collectivités locales ou d'autres acteurs privés, constituent un vecteur essentiel d'appropriation des projets d'énergies renouvelables sur le territoire. Cette mobilisation des "communautés énergétiques" locales est un puissant levier pour :



- démultiplier les actions (lutte contre la précarité énergétique, mobilité durable, consommation responsable...)
- impliquer les citoyen.ne.s et les acteurs locaux et ainsi atteindre les objectifs énergie-climat territoriaux et régionaux.

» 4/ Construire des coopérations urbain-rural

Les villes et les métropoles françaises sont structurellement déficitaires en énergie et dépendantes du reste du territoire, même en maîtrisant fortement leurs consommations. Des territoires ruraux disposant de ressources (forêt, vent, déchets agricoles...) et d'espace ont la capacité à devenir des producteurs de matière ou d'énergie, et « d'exporter » leurs surplus vers des zones urbaines davantage consommatrices. Pourtant, encore insuffisamment pourvus en ressources humaines et financières, la plupart des territoires ruraux ne sont pas encore en mesure de maîtriser leur propre consommation et de la

couvrir par une production d'énergie renouvelable locale. En accompagnant le développement des capacités des territoires ruraux de concert avec l'État et les régions, les territoires urbains mieux dotés en services et moyens financiers contribuent à déclencher une dynamique de coopération équilibrée. Deux conditions sont indispensables : les rencontres et les échanges entre élu.e.s et technicien.ne.s des collectivités concernées, et une volonté politique de coopérer. **La coopération urbain-rural en matière de transition énergétique ouvre ainsi la voie à de nouvelles solidarités entre territoires, pour atteindre l'objectif 100 % renouvelables en France.**

📖 Allez + loin :

[« Nouvelles solidarités urbain-rural, une condition de la transition énergétique nationale, des bénéfices mutuels pour les territoires », le CLER-Réseau pour la transition énergétique, novembre 2018.](#)

94 %

des Français.e.s sont favorables aux énergies renouvelables

(Source : Baromètre ADEME 2020)

Objectif 6

Favoriser une mobilité durable

La mobilité est à la croisée de multiples enjeux climatiques, sanitaires et sociaux. Une fracture sépare les hyper-centres urbains, qui font naître des pratiques de mobilité durable par un ensemble de solutions alternatives à la voiture, et tous les autres territoires, où prospère un schéma traditionnel dominé par l'automobile. Les solutions déployées dans les centres urbains denses ne peuvent être reproduites dans les espaces ruraux. Il est donc impératif de renouveler les modes d'actions et de chercher de nouveaux modèles économiques.

» 1/ Favoriser un urbanisme des courtes distances

Les comportements de mobilité dépendent largement de l'organisation du territoire et de son aménagement. Il est donc nécessaire d'aménager les réseaux de transport en combinant un ensemble d'actions relatives à :

- la planification du territoire pour un urbanisme des courtes distances (mixité fonctionnelle, maillage du territoire en équipements et services ...)
- l'aménagement de l'espace pour faciliter le recours à une mobilité active ou collaborative (apaisement du trafic routier, réseau de voies douces sécurisées, infrastructures nécessaires au covoiturage...), l'animation et l'accompagnement des publics les plus vulnérables (information et communication, politique tarifaire incitative, aides

financières...). Si ces leviers sont activés en synergie, leur impact en sera démultiplié.

» 2/ Faciliter l'usage de véhicules à motorisation alternative

Différents types de véhicules verts sont aujourd'hui disponibles. À travers l'analyse de leurs performances et de leurs impacts, il est possible de mieux évaluer leur place selon les usages. La voiture électrique est un moyen incontournable d'atteindre la neutralité carbone, mais elle ne peut pour autant être la réponse unique et universelle. Si ses atouts sont indéniables (aucune émission de CO₂ à l'échappement, plus faible consommation d'énergie à l'usage, pollutions de l'air et sonore fortement réduites), ses impacts ne sont pour autant pas neutres : consommation plus importante d'énergie lors

de la fabrication, consommation de matériaux potentiellement critiques pour la batterie, recyclage moins aisé. La voiture au gaz - d'ores et déjà vendue à des millions d'exemplaires à travers le monde - permet de réduire fortement les émissions de CO₂ lorsque celui-ci est d'origine renouvelable (bio-GNV). Le potentiel de production de gaz renouvelable est important en France, apportant des co-bénéfices au secteur agricole.

Le déploiement de ces technologies doit s'inscrire dans le plan de transformation du système de mobilité des acteurs du territoire, intégrant en priorité les besoins de déplacement et le report modal (optimisation des flottes de véhicules et des usages).

Des projets territoriaux d'économie circulaire articulant agriculture durable, gestion des déchets, production d'énergie et distribution de carburant renouvelable peuvent ainsi être mis en place avec les acteurs publics et privés, conjointement au développement raisonné du véhicule électrique. Le développement d'une station bio-GNV, l'équipement de la collectivité en bennes ou véhicules utilitaires fonctionnant au gaz sont autant d'actions qui complètent une politique de soutien au dévelop-

pement de la méthanisation en vue d'initier une boucle d'économie circulaire. ●

📖 *Allez + loin :*

« [Mobilité, énergie et développement local](#) », le CLER - Réseau pour la transition énergétique, février 2018.

40 %
des trajets quotidiens
parcourus en voiture font
moins de **3 kilomètres**



Objectif 7

ACCOMPAGNER UNE ÉCONOMIE COOPÉRATIVE ET TERRITORIALISÉE

Si les collectivités locales n'ont pas les compétences ou les moyens de tout piloter en matière de développement économique, elles sont en capacité et en responsabilité d'orienter les projets économiques en recherchant les voies de l'intérêt général.

» 1/Favoriser l'émergence d'écosystèmes coopératifs territoriaux

- Créer un pôle territorial de coopération économique

Sur un même territoire, des entreprises et réseaux de l'économie sociale et solidaire, associés à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et des organismes de formation peuvent ensemble, mettre en œuvre une stratégie commune de coopération au service de projets économiques innovants et de développement local durable.

- Se positionner comme animatrice territoriale

Une collectivité territoriale œuvre au développement des logiques de coopération entre les acteurs

économiques locaux. Ces logiques sont essentielles dans le contexte actuel de relance de l'économie, de relocalisation de filières stratégiques et d'appétence des citoyen.ne.s pour les circuits courts.

» 2/Soutenir le développement de l'économie locale en faveur de la transition

Une agence économique territoriale, portée par une gouvernance partenariale multi-acteurs et orientée statutairement vers l'intérêt général, peut assumer un rôle d'architecte et d'acteur pivot de la stratégie de transition sous l'angle économique. Sa vocation principale est de mettre en synergie une multitude d'initiatives, en développant les relations de coopération entre les



10 emplois

directs et indirects déjà créés dans la Communauté de Communes du Thouarsais (79) et 50 attendus

différents types d'acteurs. La fonction de développeur économique territorial d'intérêt collectif est indispensable pour pouvoir construire les coopérations territoriales, mobiliser les acteurs locaux, animer, coordonner, assurer le pilotage stratégique et la cohérence des actions mises en œuvre.

Dans cette perspective, les territoires disposent de différents leviers d'action :

- anticiper la relocalisation de l'économie dans la planification et l'aménagement (accès au foncier, adaptation de l'urbanisme...).
- inspirer, aider, former, accompagner et mettre en relation les démarches entrepreneuriales pour exploiter les opportunités locales (légitimation, communication, animation de réseau...).

- encourager la création et le développement d'un large réseau de structures "pollinisatrices" locales : incubateurs, pépinières d'entreprises, espaces de travail partagés, alliances territoriales, plateformes collaboratives...


- utiliser la commande publique et encourager les ménages et les entreprises à acheter "local" pour assurer un débouché, offrir un terrain d'expérimentation, amorcer ou consolider un modèle économique viable.

- faire le lien entre l'épargne locale des ménages ou des entreprises et les besoins en financement des entreprises locales (financement participatif, livret d'épargne fléché...) ●

» Elu.e.s,

**Vous aussi, vous pouvez,
à votre échelle, accélérer
la transition énergétique.**

L'équipe du CLER – Réseau pour la transition énergétique a rassemblé sur une même page de son site internet une boîte à outils. Vous y trouverez une sélection de retours d'expériences, de formations et de liens utiles pour mieux comprendre les enjeux, et vous aider à mettre en œuvre des solutions innovantes sur votre territoire.

 **À vous de jouer !**

Rendez-vous sur
www.cler.org/elus

 **Nous contacter**

47 avenue Pasteur – 93100 Montreuil
Téléphone : 01 55 86 80 00 – Email : info@cler.org

Édité par le CLER – Réseau pour la transition énergétique.
Réalisation graphique : Jane Mery, Icônes : The Noun Project/CC. Impression : Stipa.